

2017



STIMULER L'AVANTAGE CANADIEN

**FAIRE DU CANADA UN CHEF DE FILE MONDIAL DE L'INNOVATION EN
AGRICULTURE**

**Mémoire présenté au Comité permanent des finances de
la Chambre des communes dans le cadre des consultations
prébudgétaires de 2017**

De

CropLife Canada

5 août 2016

Stimuler l'avantage canadien – Faire du Canada un chef de file mondial de l'innovation en agriculture

CropLife Canada – QUI NOUS SOMMES

CropLife Canada est l'association commerciale qui représente les fabricants, les concepteurs et les distributeurs d'innovation phytologique, y compris dans le domaine des produits antiparasitaires et de la biotechnologie végétale, utilisés en agriculture, en milieu urbain et dans le secteur de la santé publique. Nous nous engageons à protéger la santé humaine et l'environnement et sommes convaincus de l'importance de stimuler l'innovation par la recherche continue.

CropLife Canada est membre de CropLife International, une fédération internationale qui représente l'industrie des sciences végétales par l'intermédiaire d'un réseau d'associations régionales et nationales dans 91 pays.

Notre mission consiste à permettre à l'industrie des sciences végétales de faire profiter les agriculteurs et le public des avantages de ses technologies. Ces avantages se manifestent sous diverses formes, y compris par l'augmentation des exportations de produits agricoles, la création d'emplois, le renforcement de l'économie rurale et l'accroissement des recettes fiscales pour les gouvernements.

AVANTAGES POUR L'ÉCONOMIE CANADIENNE ET L'ENVIRONNEMENT

Chaque année, l'industrie des sciences végétales contribue au produit intérieur brut canadien à hauteur de plus de 9,8 milliards de dollars.¹ Elle a un effet sur tout ce qui est compris entre la recherche et développement et la production agricole et entre celle-ci et la transformation des aliments. L'activité économique générée par cette industrie permet de créer 131 000 emplois au Canada; le secteur de la recherche et du développement crée à lui seul 4 000 emplois à vocation scientifique et branchés sur le monde pour les Canadiennes et Canadiens.²

Environ 71 % (ou 8,3 milliards de dollars) de la balance commerciale des cultures du Canada est directement attribuable aux innovations relatives aux produits de protection des cultures et à la sélection des plantes.³ Un système réglementaire transparent, prévisible et scientifique qui est combiné à une solide politique d'ouverture commerciale est essentiel pour maintenir et accentuer cet avantage pour la population canadienne.

Nous propulsons cette croissance de façon plus durable que jamais au moyen d'innovations agricoles modernes qui, en améliorant significativement la lutte contre les mauvaises herbes et

¹ On calcule ce nombre en mesurant les incidences économiques dans l'ensemble de la chaîne de valeur, ce qui comprend l'innovation phytologique, la recherche et le développement, le commerce de gros et la distribution, la production agricole et la transformation des aliments. Plus de détails sont disponibles [ici](#).

² Les chiffres d'emploi sont calculés pour l'ensemble de la chaîne de valeur agricole. De plus amples renseignements sont disponibles [ici](#).

³ Les retombées économiques de la production agricole qui proviennent de l'innovation phytologique ont été calculées à l'aide d'une exécution personnalisée du modèle de simulation d'entrées-sorties de Statistique Canada. Vous trouverez de plus amples détails [ici](#) et [ici](#).

les insectes nuisibles, ont permis aux agriculteurs de produire plus de cultures, mais sur une plus petite superficie de terres, avec moins d'intrants et une empreinte écologique réduite. Par exemple, les avancées dans le domaine des technologies de la phytologie ont facilité l'adoption de pratiques de travail de conservation du sol qui réduisent de façon importante la consommation de diesel en plus de permettre aux sols agricoles du Canada de devenir un puits net de gaz carbonique atmosphérique.⁴

Les gains de productivité obtenus des innovations agricoles permettent aux agriculteurs de produire plus d'aliments en utilisant beaucoup moins de terres et, en retour, en ne cultivant pas les zones sauvages et en préservant la riche biodiversité du Canada. Sans pesticide et innovation en matière de sélection des plantes, les agriculteurs auraient besoin de se servir de 50 % plus de terres qu'ils en utilisent aujourd'hui pour produire la même quantité d'aliments.⁵ Les travaux de recherche et de développement en cours se poursuivront afin de mettre au point des variétés de cultures qui s'adaptent aux conditions climatiques changeantes, ce qui comprend la résistance à la sécheresse, la tolérance à la chaleur et la résistance aux nouveaux parasites et aux maladies émergentes.

Pour la population canadienne, un des autres avantages découlant de l'industrie des sciences végétales s'observe directement à l'épicerie et dans les cuisines. Le coût du panier alimentaire canadien est l'un des plus bas au monde. En moyenne, les Canadiennes et les Canadiens dépensent environ 10 % du revenu du ménage pour se nourrir, ce qui est bien inférieur à ce que les personnes paient dans la plupart des autres régions du monde.⁶ Sans les pesticides conventionnels et les cultures génétiquement améliorées, la population canadienne paierait ses aliments environ 55 % plus cher, soit approximativement 4 400 \$ de plus par famille et 60 milliards de dollars pour le pays chaque année.⁷ Les Canadiennes et les Canadiens jouissent aujourd'hui d'un meilleur accès à une grande quantité d'aliments nutritifs et abordables comparativement à tout autre moment de l'histoire, et ce, grâce à l'agriculture moderne. Notre défi consiste maintenant à stimuler l'avantage canadien à l'échelle mondiale plus vigoureusement que jamais.

⁴ Selon le [plus récent examen d'Agriculture et Agroalimentaire Canada](#), les sols agricoles canadiens représentaient une source nette de 1,2 mégatonne de dioxyde de carbone (CO²) par année en 1981. En 2011, ces sols sont devenus un puits net de 11,9 mégatonnes de CO² par année.

⁵ Un [récent examen de la littérature](#) résume les répercussions de l'innovation phytologique sur le rendement des cultures à l'égard d'un large éventail de produits agricoles. Les données de cet examen ont ensuite été utilisées pour estimer la superficie supplémentaire de terres qui serait nécessaire pour obtenir le même niveau de production de cultures.

⁶ Ces données sont suivies annuellement par le United States Department of Agriculture Economic Research Service et vous pouvez les [télécharger ici](#).

⁷ Les données de Statistique Canada (que l'on trouve au [tableau CANSIM 201-0028](#)) indiquent que le ménage canadien moyen a dépensé 7 980 \$ pour se nourrir en 2013. De récents examens (par exemple, consultez les résumés [ici](#) et [ici](#)) ont permis d'estimer à environ 55 % l'écart de prix entre les aliments conventionnels et biologiques.

Stimuler l'avantage canadien – Faire du Canada un pôle de l'innovation en agriculture

L'industrie des sciences végétales est mondiale et fondée sur la recherche et elle investit d'importants montants de capitaux et beaucoup de temps dans la découverte, le développement et l'approbation réglementaire de pesticides et de produits innovants en matière de sélection des plantes.⁸ Ces produits sont énormément avantageux pour les agriculteurs et les consommateurs, et ils sont notamment résistants à la sécheresse, à la salinité, aux insectes ravageurs et aux maladies. Les cultures permettent maintenant une production plus prévisible et dont la qualité et la valeur nutritionnelle sont accrues.

Les innovations en matière de sélection des plantes ont rapidement évolué lorsqu'on pense aux toutes premières activités de sélection et qu'on les compare aux activités scientifiques exploratoires de nature complexe et axées sur les gènes qui sont réalisées aujourd'hui. Au cours des 20 dernières années, la technologie communément appelée « génie génétique » a permis de produire des semences améliorées qui sont utilisées par des millions d'agriculteurs sur des centaines de millions d'acres partout sur la planète.⁹ L'accroissement de la productivité qui en a découlé a joué un rôle important dans l'augmentation de la production à l'échelle mondiale. Comme on prévoit que la population mondiale dépassera les 9,7 milliards de personnes d'ici 2050, les intervenants du monde entier en sont parvenus à un consensus clair : la croissance des innovations en matière de sélection des plantes jouera un rôle essentiel pour répondre aux besoins d'une planète affamée.¹⁰ Le Canada peut – doit! – jouer un rôle central dans ces efforts.

Le Canada est un grand pays, mais il représente un marché relativement petit à l'échelle internationale. Ainsi, les entreprises qui cherchent à investir au Canada doivent faire confiance à notre système de réglementation transparent, prévisible et fondé sur les risques. Vu la concurrence mondiale pour accéder à des capitaux, la rapidité et la prévisibilité du système de réglementation font partie des principaux facteurs que prennent en compte les entreprises dans le domaine des sciences végétales. Nous mettons actuellement de l'avant une série de recommandations qui donnerait lieu à l'établissement d'un processus d'examen de la sécurité et d'approbation plus rapide, plus prévisible et toujours plus transparent. Ce sont là les politiques qui sont nécessaires pour faire du Canada un pôle de l'innovation et de l'investissement en matière de biotechnologie végétale.

⁸ Les derniers chiffres de l'industrie indiquent que le temps moyen entre la découverte et l'autorisation d'un [nouveau caractère issu de la biotechnologie végétale](#) dépasse 13,1 années, et ce, à un coût de 136 millions de dollars américains. Pour ce qui est d'un [nouveau caractère agrochimique](#), on parle d'environ 11,3 années, à un coût de plus de 286 millions de dollars américains.

⁹ Les [derniers chiffres provenant du International Service for the Acquisition of Agri-Biotech Applications](#) permettent d'estimer que les cultures issues de la biotechnologie sont maintenant produites sur plus de 179 millions d'hectares de terres partout dans le monde.

¹⁰ Bien que les prévisions de croissance varient, les [derniers chiffres nous provenant des Nations Unies](#) indiquent que la population mondiale comptera environ 9,7 milliards de personnes en 2050.

Le système de réglementation est essentiel pour faciliter le développement d'innovations exigeantes en investissements et axées sur la recherche. La période pour faire en sorte que les investissements fondés sur la recherche soient une réussite commerciale est relativement courte et on doit réduire la combustion des capitaux qui est jugée trop élevée par les entreprises en démarrage pendant une longue période d'examen.

L'industrie des sciences végétales soutient un régime de réglementation rigoureux à vocation scientifique aux quatre coins du monde. On doit procéder à l'examen des règlements sur les produits de la biotechnologie végétale en sachant bien qu'au cours des deux dernières décennies, aucun produit ayant été soumis aux fins d'examen n'a été jugé nocif pour les humains, les animaux ou l'environnement. Les milliers de milliards de repas consommés en toute sécurité pendant cette période témoignent du très faible risque réglementaire que pose la biotechnologie végétale, par exemple.

L'industrie des sciences végétales est mondiale; les innovations et les investissements se dérouleront dans les régions qui disposent des cadres réglementaires les plus rapides et efficaces. Bien que cette présentation porte principalement sur le système de réglementation du Canada, il est intéressant de noter que les systèmes aux États-Unis, en Australie, au Brésil et au Japon sont axés sur le fait d'améliorer de façon déclarative leurs capacités à examiner et à approuver rapidement des présentations, particulièrement pour ce qui est des produits de la biotechnologie végétale. Le gouvernement canadien doit faire de même.

Les recommandations de CropLife Canada énoncées ci-après sont compatibles avec les mesures requises pour veiller à ce que le processus réglementaire canadien – comme il a été communiqué par Santé Canada, ce qui comprend l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) – équivaut à celui de nos concurrents commerciaux, sans toutefois compromettre la sécurité.

Produits de la biotechnologie végétale : Normes de rendement, transparence et normes de service

Il devrait y avoir un ensemble de normes, de sorte que les attentes soient claires de part et d'autre de l'équation réglementaire à propos de ce qui constitue des délais raisonnables pour effectuer des examens de la sécurité. **CropLife Canada recommande l'adoption d'une période maximale d'un an pour réaliser les examens de la sécurité des produits; il s'agit d'une norme qui permettrait de positionner le Canada comme chef de file mondial.**

Pour offrir un grand soutien à l'industrie, il faudrait que Santé Canada et l'ACIA créent un poste de coordonnateur de l'ensemble du processus pour aider les demandeurs et les organismes de réglementation à communiquer les étapes du processus d'examen de la sécurité, les besoins en information et les échéanciers. À l'heure actuelle, on ne dispose d'aucun système général de normes pour les processus d'examen au sein de Santé Canada et de l'ACIA ou entre ces deux organismes, et il s'agit d'un très important point à régler.

Plan visant une augmentation prévue du nombre de présentations

Des observateurs de l'industrie font remarquer que les récentes présentations qui portent sur des innovations en matière de sélection des plantes pour ce qui est des pommes de terre et des pommes témoignent des possibilités d'accroissement selon une progression géométrique qui sont offertes à l'industrie des sciences végétales au cours des prochaines années. Étant donné que le système canadien de réglementation a actuellement de la difficulté à gérer le faible nombre de présentations, il est temps de trouver des solutions qui permettront d'atteindre les volumes attendus grâce à la rationalisation de la réglementation, à la modernisation et à des normes.

Pesticides : Ressources accrues pour l'ARLA de Santé Canada

L'ARLA est responsable de la réglementation des pesticides au Canada. Créée en 1995, elle regroupe les ressources pour l'homologation des produits antiparasitaires et elle est responsable de l'application de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et des règlements.

En plus de son important mandat interne, l'ARLA fait un travail essentiel considérable au-delà de nos frontières. En effet, l'ARLA est reconnue comme chef de file mondial de la réglementation axée sur les risques des produits antiparasitaires. Elle collabore étroitement avec de nombreuses organisations internationales, y compris la United States Environmental Protection Agency, le Groupe de travail technique de l'Accord de libre-échange nord-américain sur les pesticides; l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE); et la Commission du Codex Alimentarius de l'Organisation mondiale de la santé. Une grande partie de ce travail porte sur la promotion des sciences et la réglementation axée sur les risques et l'adoption d'examen conjoints pour les pesticides qui sont en cours d'homologation dans deux pays ou plus. Ces activités sont essentielles pour la compétitivité des producteurs canadiens, puisqu'elles leur permettent d'avoir un accès privilégié aux dernières technologies, ainsi que pour le maintien et la promotion du commerce, car de plus en plus, bon nombre d'obstacles au commerce auxquels sont confrontés le domaine de l'agriculture sont liés aux mesures non tarifaires.

Dans le cadre du processus d'homologation préalable à la mise en marché, l'ARLA est chargé d'établir le montant maximal de résidus qui devrait rester sur une culture lorsqu'un pesticide est employé conformément aux instructions sur l'étiquette, en plus de veiller à ce que la concentration ne pose pas de risque pour la santé humaine. Ce montant maximal est connu sous le nom de « limite maximale des résidus » et il représente une concentration juridiquement applicable qui est réglementée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Cette limite est établie pour toutes les combinaisons culture-pesticide et elle se situe généralement bien en deçà des niveaux qui pourraient poser un problème pour la santé. L'établissement de limites maximales des résidus semblables dans nos principaux marchés d'exportation est essentiel pour faire en sorte que les cultures canadiennes puissent être commercialisées sans courir le risque d'affronter des obstacles techniques au commerce qui sont liés à de possibles détections de résidus.

L'accent que met l'ARLA sur l'harmonisation de la réglementation et le leadership dont elle fait preuve à l'OCDE ont permis d'en faire une autorité réglementaire de confiance. Elle a aussi contribué à accroître la confiance en notre processus scientifique chez d'autres organismes de réglementation. Les évaluateurs de l'ARLA participent également directement à l'établissement de limites maximales des résidus dans le cadre du Codex – un système auquel s'en remettent de nombreux pays du globe. Il est difficile d'exagérer l'importance de ce travail pour ce qui est du maintien et de l'ouverture des marchés pour les produits agricoles canadiens.

Les ressources de l'ARLA sont grandement épuisées dans certains domaines. Le rythme des approbations de produits, des réévaluations et des réévaluations spéciales continuent d'accroître et les responsabilités globales qui s'y rattachent augmentent en même temps.

Dans le cadre d'une mise à jour du régime de recouvrement des coûts, l'ARLA a récemment proposé d'augmenter les frais qu'elle exige aux détenteurs d'homologation, dont bon nombre sont membres de CropLife Canada. Celle-ci a appuyé la révision de frais proposée par l'ARLA, pourvu que les ressources supplémentaires recueillies au moyen des changements apportés au régime n'entraînent pas une réduction correspondante du financement par services votés de l'ARLA et qu'elles soient plutôt orientées vers les secteurs prioritaires clés de cette dernière. Voici quelques-uns des secteurs prioritaires de l'ARLA : activités d'harmonisation et de coopération en matière de réglementation à l'internationale, rapidité et prévisibilité des décisions réglementaires, occasions fournies à ses employés afin qu'ils restent au fait des progrès scientifiques, modernisation de son infrastructure des technologies de l'information et amélioration des relations avec le public afin d'accroître sa confiance envers l'ARLA et les produits qu'elle réglemente.

Nous devons nous assurer que les ressources spécialisées sont réservées aux activités internationales afin de poursuivre les progrès réalisés sur le plan de l'harmonisation réglementaire, de veiller à ce que l'approche scientifique du Canada soit imitée ailleurs dans le monde et d'augmenter la contribution des experts techniques canadiens à la réunion conjointe sur les résidus de pesticides dans le cadre du Codex. Ces activités permettent de contribuer directement à la capacité du Canada d'exporter librement les cultures produites par nos agriculteurs.

Conclusion

CropLife Canada estime que ces recommandations s'accordent entièrement avec le nouveau programme d'innovation du Canada, surtout pour ce qui est de l'engagement visant à « faciliter la conduite des affaires ». Le gouvernement fédéral a clairement indiqué son souhait de moderniser ses cadres réglementaires afin qu'il puisse s'adapter aux industries innovatrices et en exploiter le potentiel. Le secteur de la phytologie en est le plus bel exemple. Pour créer une culture d'innovation et faire du Canada une destination d'investissement pour les innovateurs, il faudra employer des mesures audacieuses. CropLife Canada exhorte le gouvernement du Canada à prendre les mesures nécessaires, de sorte qu'en coopérant avec l'industrie et les agriculteurs, nous pouvons continuer de stimuler l'avantage canadien.